

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacinthe Beaulieu](#)

<https://www.cadre21.org/membres/661668231568cad80f703c84>

Date d'obtention : 2021-02-25 20:28:04

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode qui clarifie le rôle de chacun des acteurs (intervenants scolaires, policiers et DPCP) au niveau de l'intervention à faire en cas de sextage. Permet aux intervenants scolaires d'intervenir de manière plus efficace, protège les victimes, et pour les jeunes ayant diffusés du contenu, donne une occasion d'assumer leurs responsabilités sans conséquence trop importantes si le geste est impulsif et non pas malveillant.

La méthode sexto protège également les intervenants en balisant leurs actions.

La méthode permet aussi de protéger la preuve en cas d'acte malveillant.

La méthode permet aussi une intervention plus rapide, donc diminue le risque que les images circulent davantage, minimise donc les conséquences physiques, psychologiques, sociales, judiciaires et financières.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Pour ma part, me permettra de mieux soutenir mes milieux en les ramenant au processus puisque je n'interviens pas directement auprès des élèves.

Si une école communique avec moi pour une telle situation, je vais utiliser et les référer à la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si j'avais à intervenir auprès des élèves, je ferais attention à ne pas mettre de mots dans leur bouche et je resterais empathique. J'utiliserais la grille pour évaluer la situation et je m'assurerais de vérifier les faits.

Une attitude empathique est nécessaire auprès de tous les acteurs, autant la victime, que les témoins et l'instigateur. Il y a cette situation et il y a la personne.

L'intention doit être de préserver le climat de l'école, l'estime de soi de chacun et la conscientisation par la prévention et l'éducation.

Éviter de regarder le contenu.

Dans le cas d'un jeune qui a commis un acte malveillant, il ne faut pas se substituer aux policiers ou au DPCP.